



17.75 L. 150



CONGRÈS NATIONAL D'EXPANSION MARITIME ET COLONIALE

organisé à Ostende par la Ligue Royale Maritime Belge
sous le Haut Patronage du Roi

CONGRÈS NATIONAL DE LA PÊCHE MARITIME DE LA MARINE ET DES TRANSPORTS MARITIMES, ET FLUVIAUX COLONIAUX.

sous le patronage
de MM. les Ministres de la Marine, des Colonies,
des Travaux Publics et des Sciences et des Arts.
et sous les auspices de
l'Administration Communale d'Ostende.

Ostende les 24 août 1925 et jours suivants.

Programme et Règlement du Congrès.
Liste des Membres du Comité.

B41004



OSTENDE
Imprimerie Centrale A. BOUCHERY, 47, rue St-Sébastien.
1925



Congrès National d'Expansion Maritime et Coloniale.

Congrès National de la pêche maritime, de la marine et des transports maritimes et fluviaux coloniaux.

Ostende, le 14 mai 1925.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'à l'initiative de la Ligue Maritime Belge et du Ministère de la Marine, un CONGRES NATIONAL D'EXPANSION MARITIME ET COLONIALE s'ouvrira à Ostende, le 24 août 1925.

Sa Majesté le Roi a daigné accorder Son Haut Patronage à l'entreprise, qui est placée sous la présidence d'honneur de personnalités éminentes et sous la présidence de Monsieur Louis Strauss, Président-doyen d'âge de la Chambre des Représentants.

Veillez trouver ci-joint une documentation provisoire.

Nous attacherions grand prix à votre collaboration par voie d'études ou de rapports, ainsi qu'à la faveur de votre présence à nos séances, où seront discutées des questions de très grande importance, au sujet desquelles des solutions pratiques seraient nettement d'intérêt national.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Greffier général,

Silvain VAN PRAET,

*Secrétaire de la Section des Foires et
Expositions.*

Les Secrétaires généraux :

Fr. THONÉ,

Secrétaire communal d'Ostende.

Capitaine ANTHONE,

Directeur de la Ligue Maritime Belge.

Congrès National d'Expansion Maritime et Coloniale
organisé à Ostende par la Ligue Royale Maritime Belge
sous le Haut Patronage du Roi

**Congrès National de la pêche maritime, de la marine et
des transports maritimes et fluviaux coloniaux.**

OSTENDE, 24 AOUT 1925 et jours suivants.

I. — COMITE DE PATRONAGE.

PRESIDENTS D'HONNEUR :

Le Comte 't Kint de Roodenbeke, Président du Sénat, Président de la Commission de Mytiliculture;

MM. le Ministre de la Marine;

le Ministre des Colonies;

le Ministre des Travaux publics;

le Ministre des Sciences et des Arts;

Segers, ancien Ministre de la Marine;

Moreaux, Bourgmestre d'Ostende;

le Président du Comité belge des Foires et Expositions;

de Coninck de Merckem, Sénateur;

Hamman, Sénateur;

Van Vlaenderen, Sénateur;

Baels, Membre de la Chambre des Représentants;

Boens, Membre de la Chambre des Représentants;

Brusselmans, Membre de la Chambre des Représentants;

Buyl, Membre de la Chambre des Représentants;

Goetghebeur, Membre de la Chambre des Représentants;

Rutten, Gouverneur général du Congo Belge;

Fuchs, Gouverneur général honoraire du Congo Belge;

Henry, Gouverneur général honoraire du Congo Belge;

Lippens, Gouverneur général honoraire du Congo Belge;

de la Pauille, Président de la Société Belge des Ingénieurs
et des Industriels.

DELEGUES DU GOUVERNEMENT :

M. Ernest Van Glabbeke, ancien membre de la Chambre des Représentants, Commissaire du Ministère de la Marine;

M. le Colonel Moulaert, vice-gouverneur honoraire du Congo, Commissaire du Ministère des Colonies;

M. Gevaert, directeur-général des Ponts et Chaussées, et M. Schramme, Avocat, Président du Conseil d'administration de la Compagnie des Installations maritimes de Bruges, Commissaires du Ministère des Travaux publics;

M. Gilson, Directeur du Musée d'Histoire naturelle, Commissaire du Ministère des Sciences et des Arts.

II. — COMITE D'ORGANISATION.

PRESIDENTS D'HONNEUR :

MM. les Gouverneurs des Provinces de la Flandre Occidentale, de la Flandre Orientale et d'Anvers;

Verhaeghe, Echevin de l'Instruction publique, à Ostende;

De Cock, Echevin des Finances, à Ostende;

Elleboudt, Echevin des Travaux publics, à Ostende;

Baels, Echevin du Commerce et de l'Industrie, à Ostende;

Arnold, Secrétaire général au Ministère des Colonies;

de Cuyper, Président de l'Œuvre Royale de l' « Ibis »;

le Président de la Chambre de Commerce, d'Ostende;

le Président de la Chambre de Commerce d'Anvers;

le Président de la Chambre de Commerce de Gand.

le Président de la Chambre de Commerce de Bruges;

PRESIDENT GENERAL :

M. Louis Strauss, Président doyen d'âge de la Chambre des Représentants, président du Conseil Supérieur de l'Industrie et du Commerce, à Anvers.

VICE-PRESIDENTS ET PRESIDENTS DE SECTIONS :

MM. Ansele, Membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Gand;

Bolle, Administrateur de sociétés coloniales;

Hennebicq, Président de la Ligue Maritime Belge;

Pierrard, Directeur général de la Marine Belge.

MEMBRES D'HONNEUR :

MM. les Conseillers communaux d'Ostende;
Van Cauwelaert, Bourgmestre d'Anvers;
Pauwels, Bourgmestre de Blankenberghe;
Vanhoestenberghé, Bourgmestre de Bruges;
Houtsaegeer, Bourgmestre de Coxyde;
Van der Stegen, Bourgmestre de Gand;
Debra, Bourgmestre de Heyst;
d'Arrippe, Bourgmestre de La Panne;
van Iseghem, Bourgmestre de Nieuport;
Brassine, Bourgmestre d'Oostduinkerke;
Dr. Bertrand, Président du Cercle Africain et de la Foire
Coloniale d'Anvers;
Cayen, Secrétaire général de la « Forminière »;
Depière Ad., Vice-Président de la Ligue Maritime Belge,
Intendant général, à Ostende.
Depière Louis, Administrateur Gérant du Crédit Mari-
time Belge, à Ostende;
Duchâteau, Président des Pêcheries et Poissonneries
Anglo-Belges, à Anvers;
Kreglinger Alb., Administrateur du Crédit Maritime Bel-
ge, à Anvers.
Lejeune Albert, Président du Crédit Maritime Belge, à
Anvers;
Van Hulst, Président de l'Association des Intérêts colo-
niaux;

SECRETARIAT GENERAL :

SECRETAIRES GENERAUX :

M. Thoné, Secrétaire communal d'Ostende.

M. Anthone, Directeur de la Ligue Maritime Belge.

TRESORIER :

M. Van Wynendaele, Banquier, à Ostende.

GREFFIER :

M. Van Praet, Secrétaire de l'Exposition Coloniale et Mari-
time d'Ostende.

Le Bureau du Greffier est établi à l'Hôtel de Ville d'Ostende.
Toutes les communications relatives au Congrès doivent y être
adressées.

SECTION DE LA PECHE.

PRESIDENTS :

MM. Anseele, Membre de la Chambre des Représentants;
Baels, Membre de la Chambre des Représentants;
Bauwens, Président de l'Union des Armateurs à la pêche, à Ostende;
Bultinck, Inspecteur général de la Marine Belge;
Courstens, Directeur des chemins de fer électriques Ostende-Blankenberghe et Extensions;
Hamman, Sénateur, Président de la Commission royale de la pêche maritime;
Abbé Pype, Aumônier en chef, Directeur de l'Ecole libre de pêche, à Ostende;
Willems, Président de l'Union des Expéditeurs de poisson, à Ostende.

SECRETAIRE :

M. A. Bouchery, Vice-Président de la Chambre de Commerce, à Ostende.

SECRETAIRE-ADJOINT :

M. R. Bauwens, Armateur à la pêche, à Ostende.

SECTION DE LA MARINE MARCHANDE.

PRESIDENTS :

MM. Dens, Sénateur, Armateur, à Anvers;
Deckers, Armateur, à Anvers;
Devos, Inspecteur de direction à l'administration de la Marine;
Greiner, Directeur général de la Société anonyme John Cockerill, à Seraing;
Maroy, Secrétaire général de la Ligue Maritime Belge;
Colonel Renaux, Commandant le corps de torpilleurs et marins;
Rotsaert, Avocat, Secrétaire général de la Ligue Maritime Belge;
Scheid Christian, Armateur, à Anvers;
Stiévenard, Administrateur de la Ligue Maritime Belge;
Van Opstal, Armateur, à Anvers;
Velge, Directeur général du Lloyd Royal Belge, à Anvers.

SECRETAIRE :

M. Urbain, Délégué de la Société anonyme John Cockerill, à Ostende.

SECRETAIRE-ADJOINT :

M. Vanderbiest, Courtier maritime, à Ostende.

SECTION DES TRANSPORTS FLUVIAUX COLONIAUX.

PRESIDENTS :

- MM. Bollengier, Ingénieur en chef, directeur des travaux maritimes, à Anvers;
Camus, Ingénieur en chef au Ministère des Colonies;
Goor, Commandant à la Marine de l'Etat;
Hinck, Administrateur-délégué de l'Unatra;
Lieutenant Laude, Chef adjoint du cabinet de Monsieur le Ministre des Colonies;
Mahieux, Directeur général honoraire au Ministère des Colonies;
Smal, Directeur du chantier naval John Cockerill, à Hoboken.

SECRETAIRE :

- M. H. Borgers, Président de la Coloniale du Littoral, à Ostende.

SECRETAIRE-ADJOINT :

- M. R. De Landtsheer, à Ostende.

SECTION DES FOIRES ET EXPOSITIONS.

PRESIDENT :

- M. Ach. De Cock, Echevin des Finances, Président de l'Exposition coloniale et maritime d'Ostende.

SECRETAIRE :

- M. S. Van Praet, Ostende.

Une exposition coloniale et maritime se tiendra dans les Galeries Royales d'Ostende, du 14 août au 5 septembre. Les Membres du Congrès y auront accès gratuit.

**DELEGUES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES,
DE SOCIETES SAVANTES ET COMMERCIALES
ET DE SYNDICATS.**

- MM. De Zutter, Secrétaire de la Commission Provinciale de la Pêche maritime;
Diderich, Délégué du Grand Duché de Luxembourg;
Golder, Délégué de la Chambre de Commerce d'Ostende;
Commandant Goor, Secrétaire de la Commission Royale de la pêche.
-

PROGRAMME.

I. — Section de la pêche.

Le Congrès a pour but d'étudier, dans son ensemble, la question de la pêche maritime en Belgique, et spécialement :

a) Mesures de protection pour l'armement de pêche nationale; eaux littorales;

Vulgarisation de la consommation du poisson en Belgique.

b) Formation du personnel de pont et de machine pour la pêche;

Enseignement professionnel, recrutement, bourses, embarquement d'enfants.

c) Conservation du poisson, transport de la marée belge; chemins de fer.

d) Organisation de la vente, des minques et des criées.

e) Législation sociale pour les pêcheurs (assistance, sécurité, prévoyance, hygiène, syndicats, logement à terre, alcoolisme, brevets de capacité).

f) Recherches scientifiques de biologie marine; restrictions nécessaires à la pêche.

Ostréiculture, transport de germes, etc., mytiliculture.

Bouchaute, Philippine, Nieuport, etc.

Déversement de résidus d'huiles combustibles dans la mer littorale et dans les estuaires.

g) Perfectionnement du matériel et des méthodes de pêche. moteurs, T. S. F., téléphone sans fil, engins de pêche.

h) Service militaire des pêcheurs; bien-être moral du pêcheur.

i) Ports de pêche.

j) Crédit pour la construction de barques; hypothèques; assurances.

k) Pêche dans la Colonie.

Rétablissement de l'Office international et fonctionnement du cycle des Congrès internationaux de la pêche maritime.

Hygiène à bord des bâtiments de pêche, caisses de secours.

Sous-produits : fabriques de conserves, réservoirs à provisions.

Fumage, huiles.

Communications diverses.

II. — Section de la marine.

Marine marchande :

Recrutement du personnel de pont et de machine; liens entre la marine marchande, la colonie, la batellerie métropolitaine et la pêche, en Belgique et en Afrique.

Propagande par la Ligue Maritime Belge dans les divers milieux métropolitains et coloniaux.

Intervention officielle en faveur d'une marine marchande nationale; primes, subventions et autres moyens de protection :

- a) à la construction sur chantiers belges ou coloniaux;
- b) au tonnage ou au parcours;
- c) organisation du crédit et de l'assurance mutuelle.

Historique :

Enseignement à tirer de l'histoire ainsi que de l'exemple d'autres peuples.

Commerce maritime belge au XVII^e siècle; compagnie royale de libre navigation; paix d'Utrecht; compagnie d'Ostende; révolution de 1830; la marine belge depuis la révolution, pendant et après la guerre de 1914-1918; marine royale belge; marine militaire métropolitaine; son influence sur la marine marchande et sur la pêche. Importance d'une politique de transport en Belgique en temps de paix ou de guerre.

III. — Section des transports maritimes, fluviaux et coloniaux.

Nécessité d'une marine coloniale, maritime et fluviale; navigation sur les lacs.

Influence sur les armements, les chantiers, etc., métropolitains; encouragements à prévoir.

Importance d'une politique de transports belges vers l'Afrique; leçons à tirer de la guerre ainsi que des crises récentes de transports.

Types de navires.

Chantiers de construction; docks flottants; cales sèches, slips, manutention des marchandises.

Combustibles secs et liquides; dépôts.

Etude des ports congolais : Banana, Ango-Ango, Matadi, Léokin, Albertville, Nigoma, Dar-es-Salam; ports fluviaux ou des lacs.

Zones franches; taxes à la navigation.

Connaissements directs; transit; entreposage.

Cabotage colonial : définition, limites, possibilités.

Remorquage sur les grandes voies d'eau intérieures de la Colonie, appontements, quais.

Etude du matériel flottant; propulseurs; glisseurs; hydroplanes; relations entre l'aéronautique et les transports fluviaux. Types de machines.

Personnel marin; blanc; enrôlement mixte (Belgique et Colonie); diplômes de capacité pour gradés; pensions; caisses d'invalidité, accidents; indigène; formation de matelots et de chauffeurs indigènes; immatriculation des noirs; enrôlement.

Défense navale coloniale sur les cours d'eau et sur les lacs. Balisage; navigation de nuit; hydrographie.

Postes et villages riverains : hygiène, dispensaires, hôtelleries, hygiène à bord des bateaux fluviaux, alimentation, ventilation, etc., installations pour indigènes.

Etude générale de l'exploitation des transports par eau au Congo; automoteurs, allèges. Exposition flottante.

Pêcheries coloniales : Organisation scientifique et pratique. Bâtiments à préconiser pour la mer et les lacs. Modes de conservation, d'emballage et d'expédition du poisson. Législation, main-d'œuvre indigène, écoles et stations expérimentales de pêche. Etude d'expédition du poisson au Congo.

Unification légale et matérielle des deux marines en une seule et unique marine belge. Unification de l'Administration, de la protection du personnel blanc et du matériel ; immatriculation des marins et des bateliers blancs servant au Congo.

Statut de l'indigène du Congo, naviguant à bord de navires de mer belges.

REGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. — Un Congrès National d'Expansion maritime et coloniale sera tenu à Ostende en 1925. Il s'ouvrira le 24 août; sa durée maximum sera de quatre jours.

ART. 2. — Le Congrès est placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges et sous la Présidence d'Honneur des Membres du Comité de Patronage.

ART. 3. — Le Congrès a pour objet d'étudier dans leur ensemble les questions concernant la pêche maritime, la marine marchande et les transports maritimes et fluviaux coloniaux.

ART. 4. — Sont membres de droit du Congrès :

1°) les Délégués des Ministères;

2°) les Mandataires dûment commissionnés par les administrations publiques, les institutions scientifiques et économiques et les Chambres de commerce;

3°) les personnes, de nationalité belge ou luxembourgeoise, qui se font inscrire au Greffe du Congrès (Hôtel-de-Ville d'Ostende) soit avant, soit pendant la durée de la session.

ART. 5. — L'inscription sur la liste des membres du Congrès comporte adhésion aux dispositions du présent règlement.

Tous les membres du Congrès versent, au moment de leur inscription, **une cotisation minimum de 25 francs**; ils reçoivent une carte personnelle extraite d'un carnet à souches qui leur donne droit d'assister à toutes les séances du Congrès. Chaque cotisation donne droit, en outre, à un exemplaire des rapports imprimés et des comptes-rendus des séances.

ART. 6. — Le programme des questions à soumettre aux délibérations du Congrès a été arrêté par la Commission d'organisation en séance du 14 mai 1925.

Le bureau de la Commission d'organisation du Congrès reste juge dans chaque cas spécial, de l'utilité que peut présenter la publication des rapports.

Les rapports sur l'une ou l'autre des questions figurant aux programmes et que les auteurs désirent soumettre au Bureau du Congrès, doivent être adressés au greffe au plus tard le **15 juillet prochain**. Ils peuvent être rédigés en flamand ou en français.

ART. 7. — La session du Congrès comporte des séances plénières et des séances de section.

Les questions à traiter sont examinées d'abord en séance de section, puis en séance plénière. Les Délégués du Gouvernement jouissent d'un droit de veto.

ART. 8. — Chaque membre, au moment de son inscription, fait connaître la ou les sections aux travaux desquelles il désire participer.

ART. 9. — Les sections sont au nombre de trois :

- 1°) Pêche maritime;
- 2°) Marine marchande;
- 3°) Transports maritimes, transports fluviaux coloniaux.

ART. 10. — Les délibérations en section s'ouvrent par un résumé des rapports.

Après discussion des questions qui lui sont soumises, chaque section désigne un ou plusieurs rapporteurs chargés de défendre, en séance plénière, les conclusions qu'elle a adoptées.

ART. 11. — Au cours des discussions, les orateurs ne peuvent garder la parole pendant plus de 10 minutes, ni parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins d'une décision spéciale du Président.

ART. 12. — Les procès-verbaux des séances, rédigés par les secrétaires, sont imprimés et distribués dans le plus bref délai. A cet effet, les orateurs remettent, dans les vingt-quatre heures, aux Secrétaires, un résumé de leurs observations, faute de quoi, le texte rédigé par les Secrétaires en tiendra lieu.

Ces résumés, dans les cas où ils sont jugés trop développés, peuvent être réduits par les soins du bureau.

ART. 13. — Les communications concernant le Congrès doivent être adressées au Greffier du Congrès, Hôtel-de-ville d'Ostende.

**

PAYEMENT DES COTISATIONS.

Les personnes qui se font inscrire sur la liste des membres du Congrès, sont priées de verser le montant de leur cotisation au Compte chèques postaux n° 153.281, ou entre les mains de M. Léonce Van Wynendaete, Banquier, 3, Place d'Armes, à Ostende.

